

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL SYNDICAL SÉANCE DU 23 DÉCEMBRE 2020

CR2020-6

L'an deux mille vingt, et le 23 décembre, à 18 heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du 16 décembre 2020, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis REMY, dans la salle polyvalente de la commune de Miremont (31190).

COMMUNES	DÉLÉGUÉS		COMMUNES	DÉLÉGUÉS	
GREPIAC	ALCIBIADE Claude	P	TERRES DU LAURAGAIS	LANDET Jean-Claude	Pouv
TERRES DU LAURAGAIS	ANDRIEU Christian	E	VILLENEUVE DU LATOU	LAURENS Didier	A
TERRES DU LAURAGAIS	BEAUMONT Laurette	P	LABATUT	LEMOINE Denis	P
BEAUMONT S/ LEZE	BECOURT Patrick	P	TERRES DU LAURAGAIS	LLANAS Dominique	A
BRIE	BELONDRADE Daniel	P	ESPERCE	MAGGIOLO Jean-Louis	P
SAINT QUIRC	BERENGUER Serge	P	MAZERES	MARETTE Louis	A
PUYDANIEL	BONCOURRE Thierry	P	AURIBAIL	MARQUIER Serge	P
LABRUYERE DORSA	BRANCOURT Henri Pierre	E	ESPLAS	MARTY Éric	P
SAINT MARTIN D'OYDES	CANTIE Aurélie	A	AUTERIVE	MASSACRIER Joël	P
LAGRÂCE DIEU	CAZAJUS Joël	P	LISSAC	MERCADIÉ Guy	A
TERRES DU LAURAGAIS	DALE Danielle	P	TERRES DU LAURAGAIS	MÉROU Olivier	P
LAGARDELLE SUR LEZE	DEJEAN Serge	A	GAILLAC TOULZA	MESPLIÉ Hubert	P
DURFORT	DEL PONTE Michel	P	TERRES DU LAURAGAIS	METIFEU Marc	P
GRAZAC	DEMESSANCE Christophe	P	CAUJAC	MIRANI Marc	P
MIREMONT	DIDIER Claude	P	AURAGNE	PACHER René	P
MAURESSAC	FREZOU Christophe	P	TERRES DU LAURAGAIS	PALLEJA Patrick	P
TERRES DU LAURAGAIS	GALAUP Éric	E	TERRES DU LAURAGAIS	PEIRO Marielle	Pouv
CANTE	GIMENO Jean-Jacques	P	CINTEGABELLE	REMY Jean-Louis	P
MARLIAC	GIRAULT Béatrix	Pouv	TERRES DU LAURAGAIS	ROS NONO Francette	A
TERRES DU LAURAGAIS	GIUGLARDO ANTONY Gisèle	P	TERRES DU LAURAGAIS	ROUGÉ Nadine	E
TERRES DU LAURAGAIS	JUSTAUT Sylvain	P	TERRES DU LAURAGAIS	TATAREAU Delphine	A
TERRES DU LAURAGAIS	KONDRYSZYN Serge	P	JUSTINIAC	VALLES Christine	A
TERRES DU LAURAGAIS	LAFON Claude	P			

P : Présent(e)

E : Excusé(e)

Pouv : Excusé(e) ayant donné procuration

A : Absent(e)

S : Suppléant(e)

Pouvoirs :

- Béatrix GIRAULT procuration à Hubert MESPLIÉ
- Jean-Claude LANDET procuration à René PACHER
- Dominique MARQUET procuration à Claude ALCIBIADE
- Marielle PEIRO procuration à Jean-Louis RÉMY

Assistaient également à la réunion :

- Monsieur Jean-Pierre AZALBERT - Directeur
- Madame Magali ESCACH - Assistante administrative

Rapporteur : Monsieur Jean-Louis RÉMY

OUVERTURE DE SÉANCE

Monsieur le Président ayant procédé à l'appel, Monsieur Patrick BÉCOURT (BEAUMONT SUR LEZE) est désigné secrétaire de séance.

FINANCES

I. TARIFICATION APPLICABLE AU 1^{ER} JANVIER 2022

Monsieur le Président informe l'assemblée des tarifs appliqués sur l'ensemble du territoire et propose de les maintenir pour l'exercice 2022, comme suit :

LIBELLÉ	PROPOSITION 2022			
	HT	TVA	TTC	
PART VARIABLE				
Prix de vente au m ³	1.29	5.50%	1.36	
Redevance prélèvement	0.09	5.50%	0.10	
Redevance contre la pollution d'origine domestique	0.33	5.50%	0.348	
Fuite après compteur : Prix du m ³	0.33	5.50%	0.348	
ABONNEMENTS				
Diamètre	15 & 20	57.00	5.50%	60.14
	30/32	67.00	5.50%	70.69
	40	78.00	5.50%	82.29
	50	164.00	5.50%	173.02
	60	164.00	5.50%	173.02
	80	206.00	5.50%	217.33
	100	249.00	5.50%	262.70
	150	394.00	5.50%	415.67
Diamètre compteurs combinés	60/20	221.00	5.50%	233.16
	80/20	263.00	5.50%	277.47
	100/20	306.00	5.50%	322.83
Frais de dossier pour changement de locataire ou propriétaire	30.00	20.00%	36.00	

Monsieur le Président indique que les tarifs proposés permettent d'équilibrer le budget. De plus, Monsieur AZALBERT précise qu'à partir de l'année 2021, la relève des compteurs va être rationalisée ; en effet, la relève débutera vers la mi-janvier et sera plus étalée, ce qui aura pour conséquence d'optimiser le travail de facturation du service abonnés, indique Monsieur le vice-Président, Sylvain JUSTAUT.

Les tarifs tels que proposés sont validés à l'unanimité

II. INDEMNITES DE CONSEIL ET DE BUDGET ALLOUEES AU TRESORIER SYNDICAL

Monsieur le Président propose d'allouer à Monsieur le Trésorier syndical l'indemnité pour la confection des documents budgétaires pour un montant de 45.73 €.

La proposition est adoptée à l'unanimité

III. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'AMICALE DU SPEHA

Le versement d'une subvention par un syndicat à l'amicale de son personnel étant soumis à délibération, il vous est proposé d'attribuer une subvention à l'Amicale du SPEHA d'un montant de 3 486.70 €.

Pour rappel, les sommes allouées à l'amicale proviennent essentiellement des ventes de ferrailles et de véhicules réformés.

Monsieur le Président propose d'arrondir la somme à 3 500 € ; la proposition est approuvée à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

I. MODIFICATION DU RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)

Monsieur le Président rappelle les délibérations du 19 décembre 2019 relative à l'instauration du nouveau régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel et du 24 septembre 2020 ajoutant l'attribution du RIFSEEP aux cadres d'emplois des Attachés et des Rédacteurs Territoriaux.

Sous réserve de l'avis favorable du Comité Technique Intercommunal placé auprès du CDG31 en date du 15 décembre prochain, Monsieur le Président propose de modifier le RIFSEEP comme suit :

- ajout des cadres d'emplois des Techniciens et des Ingénieurs Territoriaux .

Monsieur le Président précise que l'attribution des montants sera décidée par l'autorité territoriale et fera l'objet d'un arrêté individuel.

Monsieur Patrick PALLEJA (TDL) demande si une grille de notation par critère est établie pour chaque agents afin de déterminer le versement du RIFSEEP. Monsieur le Directeur réponds que le régime indemnitaire est basé sur l'évaluation annuelle des agents selon des critères définis, par niveau hiérarchique, et suivant les objectifs donnés en n-1.

La délibération est adoptée à l'unanimité

III. TAUX PROMUS / PROMOUVABLES

Pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des agents remplissant les conditions pour cet avancement.

Il est proposé de fixer le taux à 100 % pour l'ensemble des cadres d'emplois.

La proposition est validée à l'unanimité

II. CRÉATION DE POSTES

Dans le cadre de l'évolution de carrière des agents du syndicat, quatre dossiers d'avancement de grade en promotion interne au grade de Technicien seront présentés lors de la séance de la Commission Administrative Paritaire du CDG31 du 17 décembre prochain. Sous réserve d'un avis favorable et considérant que les agents concernés satisfont pleinement à leurs obligations, il vous sera proposé de créer ces postes et supprimer les postes qui n'ont plus lieu d'être.

Monsieur le Directeur informe l'assemblée les dossiers d'avancement de grade en promotion interne au grade de Technicien de quatre agents proposés à la CAP du CDG31 du 17 décembre 2020 n'ont pas été retenus ; en effet, seuls 6 dossiers sur 126 proposés ont reçu un avis favorable. Les dossiers de nos agents se classant 26, 66, 84 et 106^{ème}. Le point est donc ajourné.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur René PACHER – vice-Président (AURAGNE) : le chantier de Gaillac Toulza est sorti des terres agricoles et est arrivé jusqu'au réservoir de Louise. Reste donc les travaux sur la route départementale ainsi que les regards. Ce premier chantier en régie donnant entière satisfaction, d'autres seront mis en œuvre ; un point sur les travaux en régie sera fait courant 2021.

Monsieur Joël CAZAJUS (LAGRÂCE DIEU) constate que le coût d'entretien ou de remplacement des bornes incendie est excessif. Monsieur le Directeur indique que les pièces détachées relatives à l'entretien des poteaux incendie sont très onéreuses surtout si le poteau est ancien. Les tarifs seront mis à l'étude.

Madame Laurette BEAUMONT (TDL) demande si l'ensemble des communes desservies par le syndicat ont signé la convention relative à l'entretien des bornes incendie. Monsieur AZALBERT indique qu'un nombre important de retours a été fait. Deux communes ne sont cependant pas concernées : la première n'ayant pas de bornes incendie sur son territoire ; la seconde ayant délégué cette prestation à un service privé.

Il ajoute que les contrôles du syndicat sont bisannuels ; Une année par le SPEHA avec mesure débit/pression et l'année suivante la prestation est réalisée par le Service Départemental d'Incendie et de Secours 31 (SDIS). Ce sont les rapports annuels transmis aux communes qui génèrent les éventuelles demandes de devis de réparation ou remplacement.

Il informe également l'assemblée que Monsieur FONTEZ, Géomaticien, réalise une cartographie détaillée des bornes incendie présentes sur le territoire du SPEHA qui sera présentée prochainement.

Monsieur BELONDRADE (BRIE) constate que les normes imposées par la législation et donc le SDIS entraînent des investissements lourds pour les communes en matière de défense incendie, et notamment le débit minimum imposé de 30m³ à une borne incendie car, en effet, les dispositifs déjà en place sont de débit inférieur. Monsieur AZALBERT indique, que lors du dimensionnement des réseaux, l'eau potable reste la priorité : En zone d'habitat faiblement dense, surdimensionner une conduite entraînera un temps de séjour de l'eau trop important mettant en péril sa qualité bactériologique.

La défense incendie risque de devenir un problème majeur pour les communes et leurs futurs administrés, à l'avenir.

Monsieur le Président clôture la séance à 18h45